

### Permanence d'informations d'action sociale

La crise sanitaire que nous subissons depuis plus d'un an a mis en évidence des difficultés au sein des familles et notamment un besoin de soutien en faveur de nos aînés.

Pardies ne déroge pas à la règle, aussi le CCAS de notre commune vous propose un nouveau service avec la mise en place d'une **permanence d'informations d'action sociale** qui sera ouverte à compter du mardi 2 novembre 2021.

Cette démarche qu'entreprend le CCAS de Pardies a pour objectif de venir en aide aux personnes vulnérables, aux aidants familiaux ainsi qu'aux familles du territoire qui doivent accomplir des démarches administratives souvent complexes.

Ce **service gratuit**, proposé par une **spécialiste de l'action sociale**, permettra :

- de vous orienter vers les services compétents en matière de protection sociale,
- de vous aider dans la rédaction des dossiers administratifs,
- de répondre à toutes autres sollicitations en lien avec vos questionnements administratifs.

**Les permanences seront assurées uniquement les vendredis de 10h00 à 12h00 sur rendez-vous (à prendre auprès de la mairie).**

### Centre de santé

Un centre de santé a ouvert ses portes à Mourenx en Juin 2021. Le démarrage de l'activité va se faire progressivement avant d'atteindre sa pleine capacité en début d'année 2022.

**Vous pouvez le joindre au 05.59.11.63.88.**

### Service de téléassistance

Nous vous rappelons que le CCAS de Pardies accorde à tout administré qui en ferait la demande, et qui bénéficierait d'un service de Téléalarme, une **aide mensuelle de 5,00 € par personne**.

Cette aide sera versée directement au bénéficiaire par le CCAS sur présentation de la facture acquittée auprès du prestataire de service choisi.

Pour les modalités vous pouvez contacter la mairie.

### Recensement des personnes vulnérables

Toujours en lien avec la crise sanitaire Covid-19, et comme nous l'avons déjà fait en mars 2020, les membres du CCAS recenseront les aînés en position de vulnérabilité d'ici la fin de l'année afin de pouvoir leur prêter assistance.



## JOURNEE RESERVEE AUX PARDISIENS

Tous les Pardisiens sont invités par le conseil municipal à un moment de convivialité **GRATUIT** autour de grillades, sur la formule du traditionnel « 14 juillet », le :

**Samedi 30 octobre 2021  
à partir de 12h00 à la salle des fêtes.**

Afin de faciliter l'organisation de la journée, il est impératif de s'inscrire au secrétariat de la mairie au plus tard le 25 octobre 2021 à 18h00.

**PASS SANITAIRE EXIGE**